



République Tunisienne



secrétariat
de l'ozone



Agence Nationale de Protection
de l'Environnement



Organisation des Nations Unies
pour le Développement Industriel

PLAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENDEMENT DE KIGALI - PHASE I

(KIP: KIGALI IMPLEMENTATION PLAN_PHASE I)

- » Niveau de référence de la consommation nationale des HFCs :
2 367 840 TCO_{2éq}
- » Projet approuvé en mai 2024 (94^{ème} Réunion du Comité Exécutif
du FML)
- » Montant du budget : 2 347 181 \$ EU (DON du FML) y compris
le projet d'efficacité énergétique (170 000 \$EU)
- » Délai de mise en œuvre : 2024 - 2030
- » Objectif du projet : Réduction de 23,8 % de la consommation
nationale des HFCs d'ici 2030
- » Agences d'exécution du projet : ONUDI & PNUE

- **ONUDI** : Agence de mise en œuvre principal
- **PNUE**: Agence secondaire
- **Agence de Coordination** : Unité Nationale d'Ozone_ANPE

La première tranche de la phase I (2024 - 2026) du projet KIP :
Montant : 1 689 925 \$ EU,
Durée de mise en œuvre : 2024 - 2026

Activités planifiées :

- (a) La reconversion de sept entreprises du secteur
manufacturier de la climatisation et de la réfrigération
résidentielles (1 019 779 \$ EU) ;
- (b) Développement du cadre institutionnel et juridique :
205 000 \$ EU;
- (c) Soutien au secteur des services d'installation et
maintenance : 661 376 \$ EU;
- (d) Activités de sensibilisation : 93 100 \$EU ;
- (e) Efficacité énergétique (Projet pilote) : 170 000 \$EU ;